

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 813

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 7

À la fin de la deuxième phrase de l’alinéa 16, substituer aux mots :

« de leur département gardien »,

les mots :

« du département auquel ils ont été confiés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.